



DEMANDE D'OCCUPATION DU DEPOSITOIRE COMMUNAL DU CIMETIERE



TOUVRE le

Je soussigné(e).....

demeurant à.....

sollicite l'autorisation de déposer provisoirement à compter du.....

dans le dépositoire communal le corps de.....

décédé(e) le..... à.....

Vu pour accord, le demandeur,

Le Maire de TOUVRE donne son autorisation de dépôt de corps dans le dépositoire, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2023 pour une durée maximale de 6 mois, et à condition que le cercueil soit un cercueil hermétique (case n°..... du dépositoire).

Le Maire,
Pascal JAUMARD

INFORMATIONS

Par délibération en date du 19 décembre 2023 les tarifs sont les suivants :

85 € / mois pour une durée maximale de 6 mois